

BE_ZIVILSTRAF SK 2023 123 vom 20. März 2024

BE Obergericht, 2024-03-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/be_zivilstraf_SK_2023_123

FR: BE_ZIVILSTRAF SK 2023 123 du 20 mars 2024

IT: BE_ZIVILSTRAF SK 2023 123 del 20 marzo 2024

Regeste

escroquerie par métier, faux dans les titres, infraction à la LEtr; peine; expulsion | Strafgesetz

Erwägungen

E. 1

Faux dans les titres (art. 251 ch. 1 CP)

E. 1.1

Infraction commise le 11.05.2017 et le 12.07.2017 à F._____ (lieu) et à G._____ (lieu), par le fait d'avoir établi une fausse proposition de contrat de travail en faveur de A._____ (ci-après A._____) laissant croire au fait que A._____ serait employé par la société E._____ SA à F._____ (lieu) en tant que Project Leader à partir du 10.06.2017 alors qu'il n'en était rien, ainsi que d'avoir faussement indiqué et confirmé par sa signature et l'apposition d'un tampon « E._____ » sur un formulaire de « demande d'un titre de séjour UE/AELE pour l'exercice d'une activité de plus de 3 mois dans le canton de AO._____ » que A._____ travaillait pour une durée indéterminée depuis le 10.07.2017 en tant que chef de projet pour un salaire de CHF 9'600.00 par mois à F._____ (lieu) au sein de la Société E._____ SA et d'avoir agi ainsi dans le but de permettre à A._____, au moyen de ladite proposition de contrat et du formulaire précité, de se procurer un avantage illicite, en l'occurrence de régulariser sa situation administrative et d'obtenir un permis d'établissement B en Suisse. [Faits admis]

E. 1.2

Infraction commise à une date indéterminée de 2018, à G._____ (lieu), par le fait d'avoir apporté une modification au contrat de bail à loyer de son appartement conclu le 07.11.2017 avec H._____ (bailleur), substituant le nom de I._____ par celui de J._____ dans la rubrique mentionnant les colocataires, sans l'accord du bailleur, d'avoir ainsi créé un faux titre dans le but de fournir une adresse officielle à J._____ et de permettre à cette dernière de justifier, au moyen du contrat de bail falsifié, du fait qu'elle disposait d'une adresse envers AP._____ avec qui elle rencontrait des difficultés diverses. [Faits admis]

E. 2

Escroquerie par métier (art. 146 al. 2 CP) Infraction commise à dix-sept reprises entre le 01.04.2017 et le 19.10.2018, à F._____ (lieu), à G._____ (lieu), mais également ailleurs en Suisse, au préjudice de E._____ SA, avec la participation, à seize reprises de A._____ et la participation, à une reprise, de K._____, par le fait, après avoir été engagé dès le 16.09.2016 par la société E._____ SA en qualité de Website Management Project Leader, d'avoir, à partir d'avril 2017, avec A._____, convenu d'attribuer un

premier mandat en lien avec la maintenance et le support informatique à une société administrée par son ami A. _____, à savoir la société « L. _____ » [ci-après : « L. _____ »] domiciliée à AQ. _____ (ville) (AR. _____ (pays)), d'avoir rempli le formulaire « VMDF » [Vendor Master Data Form] en y insérant toutes les données nécessaires relatives à la société précitée dans le but de la faire inscrire dans la base de données des fournisseurs/prestataires agréés de la société E. _____ SA, après y être parvenu, d'avoir établi un premier projet destiné à être confié à la société « L. _____ »,

E. 2.1

le 11.05.2017 et le 12.07.2017, à F. _____ (lieu) et G. _____ (lieu) ;

E. 2.2

à une date indéterminée de 2018, à G. _____ (lieu) ; 3. infraction à la LEtr, commise entre le 11.05.2017 et le 12.07.2017, à F. _____ (lieu) et à G. _____ (lieu), par le fait d'avoir induit en erreur les autorités chargées de l'octroi des permis d'établissement dans le canton de AO. _____, plus précisément dans la commune d'G. _____ (lieu), en ayant fourni de fausses indications en lien avec la situation professionnelle de A. _____ dans un document officiel (demande d'un titre de séjour UE/AELE pour l'exercice d'une activité de plus de 3 mois dans le canton de AO. _____), dans le but de permettre à A. _____ d'obtenir frauduleusement une autorisation de séjour, en l'occurrence un permis B qu'il n'aurait pas obtenue en mentionnant la véritable situation qui était la sienne ; II. - condamné C. _____ : 1. à une peine privative de liberté de 40 mois ; la détention provisoire de 27 jours (du 25.10.2018 au 20.11.2018) est imputée à raison de 27 jours sur la peine privative de liberté prononcée ; 2. au paiement des frais de procédure, composés de CHF 14'725.00 d'émoluments et de CHF 27'847.55 de débours (y compris les honoraires de la défense d'office), soit un total de CHF 42'572.55 (honoraires de la défense d'office non compris : CHF 16'332.50) ;

E. 3

d'avoir à cette fin rempli la « ProjectSheet » n° _____ du 10.04.2017 pour le projet « M. _____ » portant sur un devis de Euro 36'000.00 (CHF 38'600.00) attribué à la société « L. _____ », et d'y avoir joint une offre n° _____ du 05.04.2017 munie du logo de la société « L. _____ », portant sur un montant total de Euro 36'000.00, établie au préalable par lui-même pour le compte de la société « L. _____ » avec l'accord de son administrateur A. _____, d'avoir soumis cette « Project Sheet » accompagnée de l'offre correspondante à sa supérieure directe N. _____ pour approbation et de lui avoir exposé, mettant à profit ses compétences en matière informatique, la nécessité et la nature du projet en question, répondant à toutes les interrogations de sa supérieure et lui indiquant avoir confiance en la société à laquelle il proposait de confier le projet au motif qu'il avait déjà travaillé avec elle auparavant, d'être ainsi parvenu à obtenir l'accord de sa supérieure puis de sa hiérarchie (O. _____ et P. _____), de s'être ensuite fait remettre par A. _____, une fois le projet approuvé, la confirmation de commande (PO ; Purchase Order) qui avait été envoyée par le service des finances de E. _____ SA à la société « L. _____ » pour lui confirmer l'octroi du projet, d'avoir alors établi, pour le compte de la société ci-dessus et avec l'accord de son administrateur A. _____, la facture n° _____ du 18.04.2017 portant sur un montant total de Euro 36'000.00, en prenant soin de munir celle-ci du logo de la société « L. _____ » et de reprendre fidèlement les services et produits mentionnés dans la « Project Sheet » n° _____ et l'offre qui y avait été jointe, et de l'avoir transmise

au département « Finances » de E. _____ SA pour que celui-ci procède au paiement, d'être ainsi parvenu à faire verser le montant de Euro 36'000.00 (CHF 38'556.00) sur le compte de la société « L. _____ » administrée par A. _____, de n'avoir jamais effectué les travaux objet du projet « M. _____ », A. _____ ne les exécutant par ailleurs pas non plus, ni ne les déléguant à quiconque de la société mandatée ou à un tiers, de ne jamais avoir en outre eu l'intention d'effectuer ces différents travaux, puis, après avoir constaté que ce premier projet avait été payé bien que les travaux n'aient pas été effectués, d'avoir fait inscrire, le 27.06.2017, une seconde société administrée par A. _____ dans la base de donnée des fournisseurs, en l'occurrence la société « Q. _____ » en remplissant le formulaire VMDF usuel et en y insérant toutes les données nécessaires relatives à la société, afin de lui attribuer à son tour un projet, d'avoir à cette fin rempli la « Project Sheet » n° _____ du 20.06.2017 pour le projet « R. _____ » portant sur un devis de CHF 31'000.00 attribué à la société « Q. _____ », et d'y avoir joint une offre n° _____ du 20.06.2017 munie du logo de la société S. _____, portant sur un montant total de CHF 31'000.00, établie au préalable par lui-même pour le compte de la société « Q. _____ » avec l'accord de son administrateur A. _____, et de l'avoir soumise pour approbation à sa supérieure directe puis à sa hiérarchie, d'être une fois encore parvenu à obtenir l'accord de sa supérieure et de sa hiérarchie en convaincant chacun de l'utilité du projet et du fait que la société désignée était à même d'effectuer les travaux, de s'être ensuite fait remettre par A. _____, une fois le projet approuvé, la confirmation de commande (PO) qui avait été envoyée par le service des finances à la société « Q. _____ », d'avoir établi, pour le compte de la société ci-dessus et avec l'accord de son administrateur A. _____, la facture n° _____ du 17.07.2017 portant sur un montant total de CHF 31'000.00, en prenant soin de la munir du logo officiel de la société « S. _____ », reprenant fidèlement les services et produits mentionnés dans la « Project Sheet » n° _____ et de l'avoir transmise au département « Finances » pour qu'il procède au paiement, d'être ainsi parvenu à faire verser le montant de CHF 31'000.00 sur le compte de la société « Q. _____ » administrée par A. _____, de n'avoir jamais effectué les travaux objet du projet « R. _____ » ou livré les logiciels concernés, A. _____ ne les exécutant pas non plus,

E. 4

d'avoir ensuite proposé à A. _____ de créer deux nouvelles sociétés domiciliées en Suisse en vue de lui attribuer, via ces deux sociétés, de nouveaux projets, A. _____ s'exécutant en créant le 17.08.2017 la société « T. _____ » et le 26.04.2018, la société « U. _____ », d'être, toujours en remplissant les formulaires VMDF usuels et en y insérant les données nécessaires relatives aux sociétés, parvenu à faire inscrire les deux nouvelles sociétés précitées dans la base de données des fournisseurs de la société E. _____ SA les 18.10.2017 et 14.05.2018, profitant du fait que ces deux sociétés étaient légalement domiciliées en Suisse, que leur but statutaire était en lien avec le support informatique et qu'en cas de contrôle, aucun élément ne pourrait éveiller de soupçons, d'être également parvenu, le 24.09.2018, en remplissant un VMDF supplémentaire, à faire inscrire, dans la base de données des fournisseurs, la société « V. _____ Sàrl », prétendument active dans le domaine des services en lien avec l'informatique, dans laquelle son frère K. _____ était actif mais dont le nom n'apparaissait pas au registre du commerce, d'avoir alors, entre le 28.08.2017 et le 03.10.2018, quand bien même aucun des travaux en lien avec les projets attribués précédemment aux sociétés administrées par A. _____ n'avaient été effectués, établi à intervalles plus ou moins réguliers, quatorze offres supplémentaires pour le compte des sociétés « T. _____ », « U. _____ », « Q. _____ » et une offre pour le compte

de la société « V. _____ Sàrl », dont notamment : - Offre n° _____ du 28.08.2017 de la société « Q. _____ » portant sur un montant total de CHF 15'000.00 ; - Offre n° _____ du 23.10.2017 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 39'000.00 ; - Offre n° _____ du 11.11.2017 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 41'040.00 ; - Offre n° _____ non datée de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 38'880.00 ; - Offre n° _____ du 02.02.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 41'040.00 ; - Offre n° _____ du 02.02.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 45'360.00 ; - Offre n° _____ du 12.03.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 45'900.00 ; - Offre n° _____ du 11.05.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 41'580.00 ; - Offre n° _____ du 01.06.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 44'480.10 ; - Offre n° _____ du 18.06.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 46'741.80 ; - Offre n° _____ du 17.07.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 41'249.10 ; - Offre n° _____ du 18.07.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 44'157.00 ; - Offre n° _____ du 17.09.2018 de la société « U. _____ » portant sur un montant total de CHF 36'500.00 ; - Offre n° _____ du 25.09.2018 de la société « V. _____ » portant sur un montant total de CHF 38'000.00 ; d'avoir en parallèle établi quinze nouvelles « Project Sheet » (14 en lien avec les sociétés administrées par A. _____ et 1 en lien avec la société V. _____ Sàrl liée à son frère K. _____) en vue de les soumettre, accompagnées à chaque fois de l'offre correspondante, à sa supérieure ainsi qu'à sa hiérarchie pour approbation, notamment la - Project Sheet « _____ » du 01.09.2017, pour le projet « W. _____ » portant sur un devis de CHF 15'000.00 attribué à la société « Q. _____ » en lien avec l'offre du 28.08.2017 établie par « Q. _____ » ;

E. 5

- Project Sheet « _____ » du 24.10.2017, pour le projet « X. _____ » portant sur un devis de CHF 39'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 23.10.2017 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 24.10.2017, pour le projet « Y. _____ » portant sur un devis de CHF 38'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 11.11.2017 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 20.12.2017, pour le projet « Z. _____ » portant sur un devis de CHF 36'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre n° _____ non datée établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 02.02.2018, pour le projet « AA. _____ » portant sur un devis de CHF 42'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 02.02.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 02.02.2018, pour le projet « AB. _____ » portant sur un devis de CHF 38'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 02.02.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 20.03.2018, pour le projet « AC. _____ » portant sur un devis de CHF 42'500.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 12.03.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 14.05.2018, pour le projet « AD. _____ » portant sur un devis de CHF 38'500.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 11.05.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 07.06.2018, pour le projet « AE. _____ » portant sur un devis de CHF 41'300.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 01.06.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 15.06.2018, pour le projet « AF. _____ » portant sur un devis de CHF 43'400.00 attribué

à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 18.06.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 23.07.2018, pour le projet « AG. _____ » portant sur un devis de CHF 38'300.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 17.07.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 23.07.2018, pour le projet « AH. _____ » portant sur un devis de CHF 41'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 18.07.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 14.09.2018, pour le projet « AI. _____ » portant sur un devis de CHF 36'500.00 attribué à la société « U. _____ » en lien avec l'offre du 17.09.2018 établie par « U. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 14.09.2018, pour le projet « AJ. _____ » portant sur un devis de CHF 38'000.00 attribué à la société « V. _____ » en lien avec l'offre du 25.09.2018 établie par « V. _____ » ; d'avoir, à l'appui de chacune des « Project Sheet » soumise à l'approbation de sa hiérarchie, à chaque fois fait un bref descriptif du projet, recourant à du jargon technique informatique dans le but de leurrer ses supérieurs sur la nature exacte du projet et de son contenu, d'avoir fait référence, dans lesdites « Project Sheet » à des logiciels, des licences ou des produits auxquels la société E. _____ SA avait déjà recours, qui étaient déjà utilisés ou installés au sein de la société ou qui étaient au moins en partie connus de ses supérieurs, de manière à ne pas susciter de méfiance chez ces derniers en lien avec le contenu des projets soumis pour accord, d'avoir en outre motivé le choix du fournisseur auprès de sa supérieure directe et de sa hiérarchie en précisant avoir confiance tant en la société qu'en son administrateur pour avoir déjà collaboré avec eux par le passé, d'avoir également mis à profit ses compétences incontestées et reconnues dans le domaine informatique pour convaincre sa supérieure directe de l'utilité du projet dont il demandait l'approbation, expliquant son contenu en utilisant un langage rodé et technique, en répondant aux interrogations de sa supérieure, au besoin en illustrant ses propos par un exemple de

E. 6

l'utilité de l'outil, du logiciel ou de la maintenance objet du projet pour lequel il demandait l'accord, d'avoir en certaines occasions mis à profit le caractère prétendument urgent du projet, requérant l'accord de sa supérieure quelques heures seulement avant que celle-ci ne s'absente pour des vacances ou un voyage d'affaire, empêchant cette dernière de procéder à un contrôle étendu des projets, d'avoir en d'autres occasions requis en premier lieu l'accord d'un supérieur de sa supérieure directe, exerçant ensuite sur elle une certaine pression pour qu'elle donne son accord, lui précisant que la hiérarchie avait déjà consenti au projet, contrevenant ainsi aux procédures internes en vigueur, d'avoir en outre pris soin de n'établir que des projets portant sur des montants inférieurs à CHF 50'000.00 afin d'éviter de devoir obtenir en sus l'accord de trois membres de la direction, d'être ainsi parvenu à tromper, qui plus est de manière astucieuse, sa supérieure directe N. _____, quant à la nature et à l'utilité des projets dont il demandait l'approbation, mais également quant à la fiabilité du prestataire auquel il proposait d'attribuer chacun des projets et à l'expérience qu'il prétendait avoir avec ce dernier, d'être également parvenu à tromper, en ayant recours aux mêmes mécanismes, parfois en les combinant et en mettant à profit son caractère rassembleur, rassurant et son bagout ainsi que son assurance naturelle, l'ensemble de la hiérarchie, dont O. _____ avec lequel il s'était lié d'amitié et P. _____, au besoin en répondant à leurs interrogations résiduelles, d'avoir en particulier su que les compétences de O. _____ en matière informatique n'étaient pas élevées mais que ce dernier se focalisait sur l'aspect budgétaire des projets, d'être ainsi parvenu à obtenir l'accord de sa hiérarchie à chacun des seize projets confiés à l'une des sociétés administrées par A. _____ ainsi qu'au projet

attribué à la société « V. _____ » à laquelle son frère était lié, de s'être à chaque fois fait remettre par A. _____, ou par son frère, les confirmations de commandes liées à chacun des projets, qui avaient été envoyées par le service des finances aux sociétés auxquelles les projets avaient été confiés, d'avoir, pour chacun des projets, établi lui-même une facture, ou fait établir une facture par A. _____, au nom des sociétés mandatées, en s'inspirant de modèle de factures qui étaient régulièrement adressées par d'autres fournisseurs à la société E. _____ SA, d'avoir ainsi transmis, ou fait transmettre par A. _____, entre le 17.07.2017 et le 01.10.2018 quinze factures supplémentaires au service des finances pour paiement, à savoir la - Facture n° _____ du 17.07.2017 de la société « Q. _____ », portant sur un montant total de CHF 31'000.00 ; - Facture n° _____ du 07.09.2017 de la société « Q. _____ », portant sur un montant total de CHF 15'000.00 ; - Facture n° _____ du 24.10.2017 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 42'120.00 ; - Facture n° _____ du 22.11.2017 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 41'040.00 ; - Facture n° _____ du 20.12.2017 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 38'880.00 ; - Facture n° _____ du 12.02.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 41'040.00 ; - Facture n° _____ du 12.02.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 45'360.00 ; - Facture n° _____ du 09.04.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 45'900.00 ; - Facture n° _____ du 17.05.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 41'464.50 ; - Facture n° _____ du 18.06.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 44'480.10 ;

E. 7

- Facture n° _____ du 26.06.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 46'741.80 ; - Facture n° _____ du 01.08.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 41'249.10 ; - Facture n° _____ du 01.08.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 44'157.00 ; - Facture _____ du 27.09.2018 de la société « U. _____ » pour le projet « AI. _____ », portant sur un montant total de CHF 39'310.50 ; - Facture _____ du 01.10.2018 de la société « V. _____ » pour le projet « AJ. _____ », portant sur un montant total de CHF 40'926.00 ; d'avoir inséré, sur une partie des factures établies, différents logos faisant référence à des produits ou des marques informatiques comme par exemple « AS. _____ », « AT. _____ », « AU. _____ » ou encore « S. _____ », dans le but de leur donner un aspect officiel et leurrer les destinataires de ces documents, de n'avoir jamais effectué les travaux ou livré les prestations ou produits objet des différents projets et pourtant facturés à la société E. _____ SA, et de ne jamais en avoir eu l'intention, d'avoir cependant suivi le processus relatif à chacune des factures, effectuant des démarches auprès du service des finances pour s'assurer que le paiement serait effectué ou pour accélérer le paiement, au motif allégué de l'urgence, d'avoir dissimulé à la Société E. _____ SA et à ses supérieurs le fait que les prestations en lien avec les dix-sept projets attribués n'avaient pas été effectuées en profitant du fait que la plus grande partie des travaux mandatés aux différentes sociétés consistait en du support et de la maintenance informatique, par définition une prestation immatérielle et difficilement vérifiable tant que les sites Internet fonctionnent et ne rencontrent pas de dysfonctionnements majeurs, d'avoir en outre profité du fait qu'une partie du support informatique était également effectuée par une autre agence avec laquelle la société E. _____ SA collaborait depuis de nombreuses années (AK. _____) pour dissimuler le fait que le support facturé par les sociétés administrées

par A. _____ n'était pas réalisé, d'avoir en outre astucieusement mentionné dans les projets confiés aux sociétés administrées par A. _____ des noms de logiciels, de tools ou de licence qui étaient, au moins en partie, déjà installés ou utilisés au sein de la société E. _____ SA ou qui ont été installés par la société AK. _____ elle-même, d'avoir en outre, dans le cadre de son activité quotidienne et pour laquelle il avait été engagé par E. _____ SA, effectué lui-même du support informatique et de la maintenance de sites Web, d'être ainsi parvenu à induire en erreur ses supérieurs et la société E. _____ SA, en leur faisant croire à tort, de manière astucieuse et très difficilement détectable, que les produits, le support ou la maintenance - objet des différents projets mandatés aux sociétés administrées par A. _____ et payés - avaient en réalité été effectués, alors qu'il n'en était rien, d'être ainsi parvenu, par le mécanisme décrit ci-dessus, à déterminer la société E. _____ SA par son département des finances, à effectuer des actes préjudiciables à ses intérêts pécuniaires en procédant, à seize reprises sur les différents comptes liés aux différentes sociétés administrées par A. _____ et à une reprise sur le compte lié à la société au sein de laquelle son frère K. _____ était actif, sans qu'aucun produit ni logiciel n'ai été ni livré ou installé, ni qu'aucun support ou maintenance informatique n'ait été effectué par l'une des sociétés de A. _____ ou par la société « V. _____ », à des versements pour un montant total de CHF 670'225.00 (dont CHF 40'926.00 à la société « V. _____ »), causant par ce biais un dommage équivalant à ce montant à la société E. _____ SA, d'avoir agi dans le seul but de se procurer personnellement, ainsi que de procurer à A. _____ et à son frère K. _____, un enrichissement illégitime, d'avoir personnellement perçu de la part de A. _____, un montant d'au moins CHF 224'429.99 en remerciement des mandats confiés après avoir pourtant convenu au préalable d'un partage à 50/50, ainsi que d'avoir reçu de la part de son frère K. _____ un montant de CHF 20'000.00,

E. 8

de par la fréquence de ses actes dans un temps réduit, du temps consacré à cette activité, de l'énergie déployée afin d'établir dix-sept offres, dix-sept « Project Sheet » et dix-sept factures en prenant garde à ce qu'elles reprennent bien les bonnes données et qu'elles coïncident, des revenus réalisés en marge de son revenu de Website Management Project Leader, d'avoir agi à l'image d'un métier. [Faits partiellement admis] 3. Infraction à la LEtr (art. 118 LEtr) Infraction commise entre le 11.05.2017 et le 12.07.2017 à F. _____ (lieu) et à G. _____ (lieu), par le fait d'avoir induit en erreur les autorités chargées de l'octroi des permis d'établissement dans le canton de AO. _____, plus précisément dans la commune d'G. _____, en ayant fourni de fausses indications en lien avec la situation professionnelle de A. _____ dans un document officiel (demande d'un titre de séjour UE/AELE pour l'exercice d'une activité de plus de 3 mois dans le canton de AO. _____), indiquant intentionnellement de manière erronée que A. _____ travaillait pour une durée indéterminée depuis le 10.07.2017 en tant que chef de projet pour un salaire de CHF 9'600.00 par mois à F. _____ (lieu) au sein de la Société E. _____ SA, dans le but de permettre à A. _____ d'obtenir frauduleusement une autorisation de séjour, en l'occurrence un permis B qu'il n'aurait pas obtenue en mentionnant la véritable situation qui était la sienne. [Faits admis] B. A. _____ 1. Faux dans les titres (art. 251 ch. 1 CP) Infraction commise entre le 11.05.2017 et le 15.06.2017 (date d'obtention du permis B) par le fait d'avoir fait établir par C. _____ et d'avoir utilisé aux fins d'obtenir un permis B, une fausse proposition de contrat de travail à son nom et laissant croire au fait qu'il serait employé par la société E. _____ SA à F. _____ (lieu) en tant que Project Leader dès

le 10.06.2017 alors qu'il n'en était rien, d'avoir en outre faussement indiqué sur un formulaire de « demande d'un titre de séjour UE/AELE pour l'exercice d'une activité de plus de 3 mois dans le canton de AO. _____ » qu'il travaillait pour une durée indéterminée depuis le 10.07.2017 en tant que chef de projet pour un salaire de CHF 9'600.00 par mois à F. _____ (lieu) au sein de la Société E. _____ SA, d'avoir agi ainsi dans le seul but d'obtenir, au moyen de ladite proposition de contrat et du formulaire précité, la régularisation de sa situation administrative et d'obtenir rapidement un permis d'établissement B en Suisse. [Faits contestés] 2. Escroquerie par métier Infraction commise à seize reprises entre le 01.04.2017 et le 19.10.2018, à F. _____ (lieu), à G. _____ (lieu), mais également ailleurs en Suisse, au préjudice de E. _____ SA, avec la participation de C. _____, par le fait, d'avoir demandé à C. _____ dont il savait qu'il travaillait pour le compte de la société E. _____ SA, s'il pouvait lui confier des mandats ou des projets en lien avec du support/maintenance informatique pour se faire connaître auprès de la société E. _____ SA et pouvoir prétendre ultérieurement à de plus gros contrats auprès de cette société, d'avoir à cette fin convenu avec C. _____ de faire inscrire en avril 2017, en tant que fournisseur agréé de la société E. _____ SA, une première société dont il était administrateur unique, en l'occurrence la société « L. _____ » domiciliée à AQ. _____ (ville) en AR. _____ (pays), prétendument active dans le support informatique, d'avoir eu parfaite connaissance et conscience du fait que C. _____ tenterait de lui confier, via la société précitée, un mandat tendant à du support informatique, d'avoir su que C. _____ devait dans un premier temps faire reconnaître cette société en tant que fournisseur par la société E. _____ SA et élaborer un projet, lié à une offre émanant de la société « L. _____ », puis le faire approuver par sa hiérarchie, d'avoir fourni les informations dont avait besoin C. _____ pour inscrire cette société dans la base de données de fournisseurs de la société E. _____ SA, notamment un compte bancaire de la société et une adresse, d'avoir reçu, à une date indéterminée d'avril 2017, un premier ordre de confirmation d'attribution d'un mandat (PO) de la part du service des finances de la société E. _____ SA,

E. 9

confirmant l'octroi du projet n° _____ du 10.04.2017 intitulé « M. _____ » portant sur un devis de CHF 38'600.00 (Euro 36'000.00), d'avoir transmis cette confirmation (PO) à C. _____ afin que celui-ci établisse une fausse facture n° _____ du 18.04.2017, en prenant soin de munir celle-ci du logo de la société « L. _____ » et de reprendre fidèlement les services et produits mentionnés dans la « Project Sheet » n° _____, portant sur un montant total de Euro 36'000.00, puis l'adresse au service des finances de E. _____ SA pour paiement, d'avoir ensuite perçu, sur le compte _____ lié à sa société « L. _____ », le montant de CHF 38'556.00 de la part de E. _____ SA, de n'avoir jamais exécuté les travaux objets du mandat octroyé ni acquis ou installé les tools et logiciels concernés, ni d'ailleurs n'avoir jamais eu l'intention de le faire, de n'avoir en outre jamais sous-traité cette activité à un quelconque développeur, d'avoir malgré tout, par l'entremise de C. _____, en juin 2017, fait enregistrer dans la base de données des fournisseurs de E. _____ SA une deuxième société par lui administrée, en l'occurrence la société « Q. _____ » domiciliée à AV. _____ (ville), en fournissant une fois encore les informations nécessaires dont un compte bancaire de la société et une adresse, d'avoir eu parfaite connaissance et conscience du fait que C. _____ tenterait de lui attribuer, via cette seconde société, selon le même procédé que ce qu'il avait fait précédemment avec la société « L. _____ » un nouveau projet portant sur des produits ou des services

informatiques, d'avoir reçu, à une date indéterminée de juin 2017, un second ordre de confirmation d'attribution d'un mandat (PO) de la part du service des finances de la société E. _____ SA, confirmant l'octroi du projet n° _____ du 20.06.2017, pour le projet intitulé « R. _____ » portant sur un devis de CHF 31'000.00, d'avoir, tout comme précédemment, transmis cette confirmation (PO) à C. _____, afin que celui-ci établisse la fausse facture n° _____ du 17.07.2017 en prenant soin de la munir du logo officiel de la société « S. _____ », reprenant fidèlement les services et produits mentionnés dans la « Project Sheet » n° _____, portant sur un montant total de CHF 31'000.00, d'avoir ensuite reçu sur le compte _____ lié à sa société « Q. _____ » le montant de CHF 31'000.00 de la part de E. _____ SA, de n'avoir jamais exécuté les travaux objets du mandat octroyé ni installé les logiciels ou tools concernés, d'avoir alors, sur conseil et/ou de concert avec C. _____, créé et enregistré deux nouvelles sociétés au registre du commerce, à savoir le _____ (date), la société « T. _____ » raison individuelle radiée le _____ (date) et remplacée ensuite, sur conseil et/ou de concert avec C. _____ qui pensait qu'une sàrl faisait plus sérieux, par la société « T. _____ Sàrl

E. 10

» dès le _____ (date), et le _____ (date), la société « U. _____ » domiciliée à AW. _____ (ville), d'avoir créé ces deux nouvelles sociétés dans le but de se voir attribuer de nouveaux mandats de la part de E. _____ SA par l'entremise de C. _____, dans le domaine de la maintenance et du support technique informatique, de s'être ainsi vu confier, toujours selon le même procédé, quatorze nouveaux mandats de la part de E. _____ SA entre le 01.09.2017 et le 03.10.2018, portant notamment sur les projets suivants : - Project Sheet « _____ » du 01.09.2017, pour le projet « W. _____ » portant sur un devis de CHF 15'000.00 attribué à la société « Q. _____ » en lien avec l'offre du 28.08.2017 établie par « Q. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 24.10.2017, pour le projet « X. _____ » portant sur un devis de CHF 39'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 23.10.2017 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 24.10.2017, pour le projet « Y. _____ » portant sur un devis de CHF 38'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 11.11.2017 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 20.12.2017, pour le projet « Z. _____ » portant sur un devis de CHF 36'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre n° _____ non datée établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 02.02.2018, pour le projet « AA. _____ » portant sur un devis de CHF 42'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 02.02.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 02.02.2018, pour le projet « AB. _____ » portant sur un devis de CHF 38'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 02.02.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 20.03.2018, pour le projet « AC. _____ » portant sur un devis de CHF 42'500.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 12.03.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 14.05.2018, pour le projet « AD. _____ » portant sur un devis de CHF 38'500.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 11.05.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 07.06.2018, pour le projet « AE. _____ » portant sur un devis de CHF 41'300.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 01.06.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 15.06.2018, pour le projet « AF. _____ » portant sur un devis de CHF 43'400.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 18.06.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du

23.07.2018, pour le projet « AG. _____ » portant sur un devis de CHF 38'300.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 17.07.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 23.07.2018, pour le projet « AH. _____ » portant sur un devis de CHF 41'000.00 attribué à la société « T. _____ » en lien avec l'offre du 18.07.2018 établie par « T. _____ » ; - Project Sheet « _____ » du 14.09.2018, pour le projet « AI. _____ » portant sur un devis de CHF 36'500.00 attribué à la société « U. _____ » en lien avec l'offre du 17.09.2018 établie par « U. _____ » ; d'avoir régulièrement fait pression et insisté auprès de C. _____ afin de pousser celui-ci à lui confier de nouveaux mandats permettant d'établir et d'envoyer de nouvelles factures à la société E. _____ SA, précisant parfois être à court d'argent sur son compte, d'avoir à chaque fois reçu, de la part du département des finances de E. _____ SA, une confirmation de l'octroi du projet/mandat (PO), pour chacun des projets et de l'avoir à chaque fois transmise à C. _____ afin que celui-ci établisse et adresse la fausse facture en lien

E. 11

avec les différents projets à la société E. _____ SA en vue de déterminer celle-ci, par son service des finances, à effectuer les paiements, d'avoir parfois, notamment en l'absence de C. _____ pour raison de vacances, lui-même établi les factures en lien avec certains des projets confiés à ses sociétés, notamment les factures n° _____ du 01.08.2018 de la société « T. _____ » portant sur un montant total de CHF 41'249.10 et n° _____ du 01.08.2018 de la société « T. _____ » (AL. _____ (adresse)) portant sur un montant total de CHF 44'157.00 et de les avoir envoyées à l'attention de la société E. _____ SA en vue du paiement, d'avoir ainsi créées et envoyées différentes fausses factures dans le seul but de tromper la société E. _____ SA et de la déterminer à des actes préjudiciables à ses propres intérêts pécuniaires en la poussant à payer les factures et à verser les montants correspondants sur les comptes de ses sociétés, d'avoir ainsi participé de manière déterminante, sur chacun des projets, en ayant eu parfaite connaissance du fait que les offres, tout comme les factures émises aux noms de ses sociétés, étaient fausses et destinées à leurrer la société E. _____ SA afin de lui facturer des prestations non effectuées, d'avoir été informé par C. _____ de la manière dont celui-ci parvenait à lui attribuer des mandats qu'il n'exécutait pas et de la manière dont C. _____ parvenait à dissimuler ce fait à ses supérieurs et à la société E. _____ SA, d'avoir en outre été orienté par C. _____ sur le discours qu'il devait tenir envers la société E. _____ SA pour le cas où une personne de la société devait le contacter pour s'enquérir de l'avancée de l'un ou l'autre projet, d'avoir ainsi été au fait de l'ensemble de ce qui se passait et d'y avoir adhéré, d'avoir agi de la sorte sans jamais réaliser le moindre travail figurant sur les différents projets confiés à ses différentes sociétés et pour lesquels il avait été payé ou demandait à être payé en adressant de nouvelles factures, de n'avoir finalement effectué aucun des travaux mentionnés dans les différents projets confiés à ses différentes sociétés, d'avoir pourtant facturé et perçu, indûment, sur les différents comptes liés à ses différentes sociétés, la somme totale d'environ CHF 629'299.00, d'avoir agi dans le seul but de se procurer un enrichissement illégitime afin de financer son mode de vie ainsi que celui de C. _____ en partageant avec lui les revenus réalisés, d'avoir reversé, notamment à C. _____, une somme d'environ CHF 224'429.99, en partie en cash et en partie par le biais de versements de compte à compte, après avoir pourtant convenu avec lui au préalable de partager à 50/50 les montants perçus de E. _____ SA, d'avoir également établi de fausses factures afin de justifier, auprès de son fiduciaire, les paiements importants qu'il effectuait à l'attention de

C._____, d'avoir agi à la manière d'un métier, réalisant par le biais de cet astucieux montage, en mettant à disposition ses sociétés, son nom, ses comptes bancaires, en établissant des factures pour justifier de ces activités envers ses fiduciaires et en collaborant étroitement avec C._____, l'essentiel de ses revenus dans un temps restreint, consacrant par ailleurs une partie substantielle de son temps et de son énergie à cette activité. [Faits contestés] 3. Infraction à la LEtr (art. 118 al. 1 aLEtr) Infraction commise entre le 11.05.2017 et le 15.06.2017 (date d'obtention du permis B) par le fait d'avoir induit en erreur les autorités chargées de l'application de la LEtr, en l'occurrence les autorités du canton de AO._____ chargées de l'octroi des autorisations de séjour, en leur ayant indiqué qu'il disposait d'une proposition de contrat de travail de durée indéterminée émanant de la société E._____ SA afin d'obtenir un permis B et en leur ayant produit un exemplaire de ladite proposition, de leur avoir ainsi fourni de fausses indications puisque cette proposition constituait un faux document établi en l'occurrence par C._____ pour leurrer les autorités chargées de l'application de la LEtr et de l'octroi des permis de séjour et

E. 12

d'établissement et d'avoir ainsi obtenu, par ce biais et de manière frauduleuse, une autorisation de séjour (Permis B). [Faits contestés] 2. Première instance

E. 13

III. - fixé comme suit l'indemnité pour la défense d'office et les honoraires de Me D._____, défenseur d'office de C._____ : Tarif Indemnité du défenseur d'office 115.75 200.00 CHF 23'150.00 CHF 150.00 Frais de déplacement CHF 98.00 CHF 966.00 TVA 7.7% de CHF 24'364.00 CHF 1'876.05 CHF 26'240.05 Honoraires d'un défenseur privé 115.75 250.00 CHF 28'937.50 CHF 150.00 CHF 98.00 CHF 966.00 TVA 7.7% de CHF 30'151.50 CHF 2'321.65 Total CHF 32'473.15 Montant à rembourser ultérieurement par le prévenu CHF 6'233.10 Supplément en cas de voyage Supplément en cas de voyage Nbre heures Frais soumis à la TVA Frais soumis à la TVA Total à verser par le canton de Berne Frais de déplacement - dit que le canton de Berne indemnise Me D._____ de la défense d'office de C._____ par un montant de CHF 26'240.05 - dit que dès que sa situation financière le permet, C._____ est tenu de rembourser d'une part au canton de Berne l'indemnité allouée pour sa défense d'office, d'autre part à Me D._____ la différence entre cette indemnité et les honoraires que celui-ci aurait touchés comme défenseur privé (art. 135 al. 4 CPP) ; IV. 1. condamné C._____, solidairement avec A._____, en application des art. 41 al. 1 et 50 al. 1 CO, 126 CPP, à verser à la partie plaignante demanderesse au pénal et au civil E._____ SA un montant de CHF 629'299.00 à titre de dommages-intérêts, avec intérêts à 5 % : - dès le 26.04.2017 sur le montant de CHF 38'556.00 - dès le 12.07.2017 sur le montant de CHF 31'000.00 - dès le 13.09.2017 sur le montant de CHF 33'000.00 - dès le 20.09.2017 sur le montant de CHF 15'000.00 - dès le 01.11.2017 sur le montant de CHF 42'120.00 - dès le 29.11.2017 sur le montant de CHF 41'040.00 - dès le 03.01.2018 sur le montant de CHF 38'880.00 - dès le 28.02.2018 sur le montant de CHF 86'400.00 - dès le 18.04.2018 sur le montant de CHF 45'900.00 - dès le 30.05.2018 sur le montant de CHF 41'464.50 - dès le 27.06.2018 sur le montant de CHF 44'480.10 - dès le 06.07.2018 sur le montant de CHF 46'741.80 - dès le 15.08.2018 sur le montant de CHF 85'406.10 - dès le 03.10.2018 sur le montant de CHF 39'310.50 ; 2. mis les frais de procédure afférents au jugement de l'action civile, fixés à CHF 150.00, à la charge de C._____ ;

E. 14

V. - ordonné :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.